



COMPTE - RENDU du CONSEIL MUNICIPAL en date du JEUDI 6 MAI 2021

Date de convocation : 29 Avril 2021

Étaient présents : M. MAUBOUSSIN Rémy, Maire ; Mme RIVOL Fabienne, M., PULIDO PATO Christopher, Adjoints ; M. BORDIN Pascal, M. CADYCK Kévin, CHAUSSON Marcel, SEPRE Johan, Mmes RADENAC Sylvie & BESLIER Mélanie

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent et excusé : M. LEREY Judicaël (pouvoir à M. Pulido Pato), Mmes CHEVALLIER Audrey (pouvoir à Mme Radenac), LEPELTIER Coralie (pouvoir à M. Mauboussin), M. GRANIER Sébastien (pouvoir à Mme Rivol) & M. RUIZ MORACIA Mario et M. DUBOIS Pierre

Absent : -

Madame Marie-Christine RAYNAUD, attachée territoriale assistait également à la séance.

Monsieur Rémy MAUBOUSSIN, Maire, ouvre la séance à 19h dans la salle du conseil municipal ; Il procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal a désigné Mme RIVOL Fabienne, secrétaire de séance.

Monsieur MAUBOUSSIN rappelle l'ordre du jour :

- * Rencontre avec M. Jean-François QUIGNON, courtier en énergie, Société Enbro
- * Logements PODELIHA Cours Henri Matisse ;
- * Parcelle communale Rue de la Tranquillité
- * Point sur les affaires scolaires et périscolaires
- * Affaires et questions diverses

1/ Rencontre avec M. Jean-François QUIGNON, courtier en énergie, Sté Enbro

Suite à un premier rendez-vous (le 16 avril dernier), Monsieur le Maire a tenu que M. Quignon présente à l'ensemble des élus son rôle concernant l'énergie (électricité et gaz). M. Quignon, est chargé de trouver la meilleure offre groupée pour obtenir le meilleur prix pour la fourniture d'énergie. Concernant la commune de Lavardin cela concerne 3 postes d'éclairage public, le groupe scolaire (école cantine), la mairie, les chalets, l'atelier et la salle polyvalente.

M. Quignon précise que souvent les contrats sont prévus pour une durée de 4ans. Une proposition d'engie est présentée aux élus ; celle-ci se divise en 3 points :

- l'éclairage public

- les postes école- cantine- atelier- mairie et châlets
- la salle polyvalente (actuellement encore sous contrat jusqu'au 30/12/2021)

Après ces différentes propositions, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal souhaite avoir un comparatif sur les consommations et le prix des abonnements des 4 dernières années (2017 à 2020) et préfère revoir ce dossier ultérieurement après l'analyse.

2/ Logements PODELIHA Cours Henri Matisse

Monsieur le Maire rappelle que dans un courrier du 18 mars, la DDT service Habitat informe la commune que PODELIHA a décidé de mettre en vente les 10 logements situés Cours Henri Matisse. En application de l'article L443-7 du code de la construction et de l'habitation, le représentant de l'Etat est tenu de consulter la commune.

Une rencontre s'est tenue entre Mme Hisland, chargée du dossier à la DDT et le Maire et la 1^{ère} adjointe. D'autre part, un contact a été pris avec M. Housseau Harold, chargé des ventes à PODELIHA.

Après en avoir délibéré,

Vu la réduction importante de logements sociaux (10 sur 14),

Vu le souhait de la majorité de conserver des logements sociaux sur son territoire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, exprime un avis défavorable à la vente de ces 10 logements

3/ Parcelle communale rue de la Tranquillité

Monsieur le Maire informe les élus que la commune est propriétaire d'un terrain à bâtir, rue de la Tranquillité, derrière l'ancien atelier de M. Ligault. Il a été sollicité par une famille pour acquérir cette parcelle d'environ 600m².

Monsieur le Maire invite le CM à délibérer si la commune vend ce terrain et dans quelles conditions, soit dans l'état actuel ? ou bien après la viabilisation totale de ce terrain ?

Après en avoir délibéré, le CM décide de vendre le terrain entièrement viabilisé ; M. le Maire prendra contact pour une estimation de ces travaux. A l'issue de ces travaux, le CM délibérera sur le prix de vente du m² de ce terrain.

4/ Point sur les affaires scolaires et périscolaires

Intervention de M. Christopher PULIDO PATO

- L'Accueil de Loisirs fonctionne depuis 2 mercredis ; possibilité d'avoir 24 enfants à la garderie pour les 3-6 ans et 24 enfants dans le hall de l'école pour les 6 -12 ans. Un protocole de mise à disposition a été rédigé entre la commune et le centre social. Il n'est plus nécessaire d'acheter de réfrigérateur ; par contre, il convient de prévoir quelques achats : rideaux – climatiseur (attente de devis). Concernant l'organisation aucun souci n'est constaté par la garderie ni par l'école. De nombreuses familles sont satisfaites de ce service.

- école : 4 TPS sont en attente pour la prochaine rentrée ; la décomposition des classes se fera lors du prochain conseil d'école de juin.

5/ Affaires diverses

Courrier de l'Association des Maires des Alpes Maritimes

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Association des Maires des Alpes Maritimes remerciant la collectivité pour son soutien financier suite à la tempête Alex des 2 et 3 octobre 2020 où 48 communes ont été sinistrées.

Groupe scolaire

Actuellement sans nom, M. le Maire propose que le Conseil Municipal donne un nom à cet espace. M. le Maire propose, sous réserve de l'accord de la famille, de nommer le groupe scolaire Georges Chevallier (ancien Maire de Lavardin à l'origine de la construction de l'école et de la cantine). Le Conseil Municipal est favorable à ce projet et charge le Maire de contacter la famille pour son autorisation.

Tour de table des Elus :

Fabienne Rivol informe qu'elle a rencontré des élus de La Quinte et de Degré (M. Gadois Sébastien et Mme Anita Desile) pour l'organisation des visites des maisons fleuries 2021. Une proposition de critères de notation est remise à ces élus pour que chaque commune propose le même système de notation. Le jury de Degré passera à Lavardin début juillet ;

Suite à l'absence de Mme Serus à la cantine, M. Johan Deslis a préparé, bénévolement, les repas ; de même, compte tenu de l'absence de Mme Ferré du 3 au 7 mai, Cassandra Dioré, stagiaire à l'école, l'a remplacé. Il est proposé de lui allouer 1 bon d'achat de 20€. Concernant le bénévolat de M. Deslis, une location gratuite de la salle ou de la cantine lui sera offerte.

Mélanie Beslier demande à quelle date pourra-t-on louer la salle polyvalente ? il est espéré à partir du 1^{er} juillet sous réserve des mesures sanitaires.

Christopher Pulido Pato demande s'il y a le Wi-Fi à l'école ? Oui. Informe que les agents de l'école ont tous reçu une boîte d'autotest, sauf l'agent chargé du ménage et Christelle Jardin de la garderie ; peut-on prévoir l'acquisition de ces boîtes pour ces 2 agents ? M. le Maire se charge de contacter le Sivos pour ce besoin. Remercie l'ensemble des élus qui ont participé à la distribution du bulletin communal.

Kévin Cadyck demande où en est la préparation du fleurissement ? Mme Rivol explique qu'il y a un souci pour le règlement avec les Serres Mancelles de St Saturnin ; Va se déplacer aux serres mancelles pour valider cette commande.

Johan Sepré, à la demande d'un voisin, demande que le panneau interdiction de circuler à plus de 20km/h, dans le lotissement de La Butte de Tucé soit enlever (hors d'usage). M. le Maire va demander à M.Péan, agent technique, d'enlever ce panneau

Séance levée à 21h15